

Anniversaire : les conciliateurs de Justice ont célébré leurs 40 ans d'existence

Ils sont souvent méconnus du grand public. Pourtant, depuis la loi du 18 novembre 7016, il est obligatoire de passer devant un conciliateur de Justice avant d'engager une procédure au tribunal pour tout litige inférieur ou égale à 4.000 euros, les conciliateurs de Justice permettent, dans une démarche d'accompagnement, de régler les litiges entre deux parties.

Le 20 mars dernier, ils ont fêté leurs 40 ans d'existence. À cette occasion, Théophile Le Diouron, président de l'association des conciliateurs de la cour d'appel de Rennes, qui gère cinq départements de la Bretagne, a été reçu au ministère de la Justice, à la place Vendôme à Paris.

« Actuellement, on compte 2.000 conciliateurs de Justice en France mais la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet projette d'en recruter 1.500 supplémentaires ».

A contrario des polices de proximité plus connus, ces auxiliaires de Justice le sont moins. Près de 70 % de personnes ignorent l'existence de ces personnes indispensables qui désengorgent les tribunaux.

Promouvoir la Justice de proximité



Théophile Le Diouron, président de l'association des conciliateurs de la cour d'appel de Rennes a fêté, au côté du ministère de Justice, les 40 ans de conciliation.

Leur principal rôle est de résoudre les différents litiges mais sont aussi l'écoute, guident et orientent un citoyen dans le besoin tout en restant impartial. « Que ce soit des différends de de voisinages, consommations ou encore de locations, il n'y a aucune petite affaire. Chaque histoire doit être prise en compte » ajoute Théophile le Diouron.

En France, cette activité bénévole se développe. Environ 60 % des personnes résolvent leur problème en passant par un conciliateur.

Pour devenir conciliateur, il faut avoir une expérience de trois ans dans le droit.

Une conciliatrice à Carhaix

Depuis le 13 février dernier, Roselyne Riou, une nouvelle conciliatrice de Justice, a pris place sur le canton de Carhaix. Elle tient une permanence le 2* mardi et le 2ème vendredi de chaque mois à la mairie de Carhaix.

Melle-TALIANE N'GOMA

PRATIQUE

Pour connaître les permanences des différents conciliateurs dans la région, il faut se rendre sur le site de condliateurs.fr

POHER Hebdo du 28 mars 2018 – Carhaix -